

aux deux députés qui ont proposé et appuyé la motion présentée à la Chambre, tâche dont ils se sont si bien acquittés. Pour un jeune député, mon honorable ami (M. Campbell) a certainement fait preuve de beaucoup de sang-froid, et nul doute que lorsqu'il aura subi l'influence de l'atmosphère de la Chambre, il aura les nerfs moins irritables, en nous adressant la parole. L'honorable député se glorifie, à juste titre, de représenter ici le comté d'York-ouest. A ce sujet, il me revient en mémoire un mot familier à un de mes amis d'Halifax, quand on lui adresse quelque reproche mérité pour un manquement quelconque. Secouant alors gravement la tête : "Désormais", dit-il, "la chose ne m'arrivera plus".

De l'honorable député (M. Béland) qui a appuyé la motion, je dois dire qu'il possède ce don de la parole, cette heureuse facilité d'expression dont, avant lui, tant d'autres de ses collègues de Québec ont fait preuve ici ; et bien que je n'aie pu parfaitement suivre le fil de son discours, dans sa belle langue maternelle ; je dois l'avouer, en l'écoutant nous adresser la parole en anglais, il m'est venu un regret, presque un remords : c'est de n'avoir pas avec le français cette familiarité dont l'honorable député a fait preuve cette après-midi, en maniant la langue anglaise.

Entrant maintenant dans le vif de la question, je dois tout d'abord dire, que je donne de plein cœur mon adhésion au paragraphe du discours du trône relatif à la visite du prince et de la princesse de Galles au Canada, ainsi qu'aux sentiments si éloquemment exprimés à cet égard par le proposeur de la motion et par celui qui l'a appuyée. Cette visite, le Canada en a bénéficié grandement, et à nos hôtes eux-mêmes, appelés à régner un jour sur ce vaste empire, elle sera d'une incontestable utilité.

Notre pays, sans doute, est loin d'avoir atteint le plein développement que l'avenir, nous l'espérons, lui tient en réserve, mais il est un fait dont nous pouvons nous enorgueillir à juste titre : c'est que nous avons été en mesure de transporter nos visiteurs royaux d'un océan à l'autre de la façon qu'on sait, et cela sur une voie ferrée qui relie deux continents et à travers des contrées, comme notre grand ouest canadien, à qui l'avenir réserve de si grandes destinées. Sans vouloir déprécier le moindre des autres parties de l'empire que nos visiteurs royaux ont parcourus, nulle part, j'ose le dire, ils n'ont vu rien de comparable au merveilleux développement que prend actuellement le Canada.

Il est un autre point sur lequel j'abonde dans le sens du discours du trône et des observations faites par les députés qui ont proposé et appuyé la motion : c'est au sujet des manifestations de respect et de sympathie qui ont éclaté dans le pays à l'occasion de la perte subie par la nation américaine, dans la mort du grand homme d'Etat qui fut jadis leur président. En pareilles

circonstances—preuve les témoignages de sympathie que nous a prodigués la grande république au jour de notre deuil national—il se fait, entre les deux grandes branches de la race anglo-saxonne, un rapprochement, au moins par une communauté de sentiment, qui, je l'espère, ne se démentira jamais. J'ignore quelles mesures le gouvernement se propose de nous soumettre au sujet de l'initiative indiquée dans le paragraphe du discours du trône ; mais toute législation tendant à une légitime répression de ces crimes s'impose à l'approbation de la Chambre et recevrait l'appui de la loyale opposition de Sa Majesté.

Avant d'aborder les questions passées sous silence dans le discours de Son Excellence, je désire signaler ici les vides créés dans cette Chambre par le départ de tant de collègues, devenus les ornements de la magistrature et dans notre Chambre des pairs ; et je dois ajouter que la liste en est longue. Je sympathise toujours vivement avec le ministre des Postes (l'hon. M. Mulock), chaque fois que ces questions reviennent sur le tapis. Je le sais, sa modestie naturelle l'a toujours empêché de définir clairement son attitude à cet égard, et d'ailleurs, jamais que je sache, aucun de ses collègues de droite ne lui prête main-forte en pareilles circonstances, et cet isolement, on le conçoit, rend sa position encore plus critique. Tant qu'il détient un portefeuille dans le cabinet, il ne saurait guère se faire le champion du système qu'il a préconisé autrefois, système venant si directement en conflit avec la politique du gouvernement. Le cas échéant, il se heurterait contre la règle qui veut que l'harmonie règne au sein du cabinet. Un autre obstacle se dresse, d'ailleurs, devant le ministre : il lui faudrait justifier, devant la Chambre, pareille volte-face, chose d'autant plus difficile que j'ai lieu de croire qu'il partage encore à ce sujet l'avis qu'il nous exprimait jadis. Je veux bien, toutefois, venir en aide au ministre et lui offrir un système de défense.

Sans être absolument parfait, ce système que j'offre au ministre est d'application facile ; libre ensuite à lui de l'amplifier ou de le modifier à sa guise, pour les besoins de la discussion à la tribune politique. Les messieurs de la droite ont posé en principe que la prospérité dont jouit le Canada depuis 1896, prospérité qui s'est également fait sentir dans le monde entier, c'est dans l'avènement du parti libéral au pouvoir qu'il en faut chercher la cause. Le député d'York-ouest (M. Campbell) est tout aussi convaincu de la chose que George IV l'était d'avoir commandé à la bataille de Waterloo ; et le ministre des Postes a acclamé le député d'York-ouest quand celui-ci a si éloquemment exposé cette théorie, cette après-midi. Ce que je veux proposer au ministre c'est d'appliquer ici la proposition réciproque. On le sait, le député de Norfolk (M. Charlton) nous a dit ici—ou au moins il l'a affirmé dans une circulaire adressée à ses électeurs